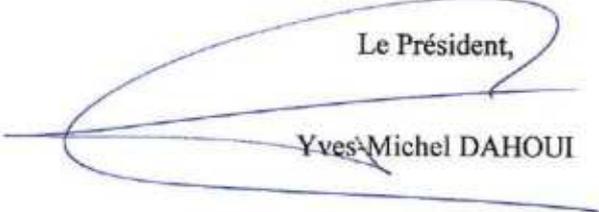


DEPARTEMENT DU DOUBS <hr/> ARRONDISSEMENT de BESANÇON <hr/>	Syndicat Mixte du Marais de Saône <hr/> EXTRAIT du registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 22 Février 2012 - Deuxième convocation -
Liste des délibérations	
<i>Délibération n°1</i>	Compte de gestion 2011
<i>Délibération n°2</i>	Compte administratif 2011
<i>Délibération n°3</i>	Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2011
<i>Délibération n°4</i>	Budget primitif 2012
<i>Délibération n°5</i>	Opérations 2012 du Plan de gestion et du Schéma de valorisation
<i>Délibération n°6</i>	Opération 2012 du Plan de gestion : Etude des potentialités de restauration des cours d'eau
<i>Délibération n°7</i>	Opération 2012 du plan de gestion : cheptel
<i>Délibération n°8</i>	Opération 2012 du Plan de gestion : Programme de maîtrise foncière
<i>Délibération n°9</i>	Etude RN 57 sur les continuités écologiques : restitution de la mission confiée au cabinet Biotope

Le Président,


Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°1
Compte de gestion 2011

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 février 2012
- Deuxième convocation -

L'an deux mille douze
le 22 février à 18 heures 15

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, MM. Ali BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Bernard GRAPPEY, Benoît HUFSCHEMITT, Claude MENETRIER, Jean-Marie POBELLE, Christian PRAOM.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara ROMAGNAN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Yves-Michel DAHOUI, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel HUOT, Patrick RONOT.

Monsieur le Vice-Président a déclaré la séance ouverte.

Membres en exercice : 25
Membres présents : 9

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation :
17 février 2012

NOTA :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2012.

Le Vice-Président
Jean-Michel CAYUELA,

M. CAYUELA laisse la parole à M. GLASSON qui effectue la présentation du compte de gestion 2011.

M. GLASSON indique que conformément aux articles L 2121-31 et L 1612-12 du Code général des Collectivités territoriales, le vote du Compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

M. GLASSON indique que le compte de gestion se solde par :

- un résultat de la section de fonctionnement de **135 925,42 €** (excédent),
- un résultat de la section d'investissement de **- 81 822,39 €** (déficit).

M. GLASSON indique que le résultat de clôture de l'exercice 2011 est de 54 103,03 €.

Le Comité approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2011 avec 9 voix pour.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le **26 MARS 2012**

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°2
Compte administratif 2011

Préfecture de la Région Franche-Comté

Préfecture du Doubs

Contrôle de légalité DRCT



Reçu le 26 Mars 2012

Membres en exercice : 25

Membres présents : 9

Membres qui ont pris part à la
délibération : 9

Date de la convocation :
17 février 2012

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en mars 2012.

Le Vice-Président
Jean-Michel CAYUELA,

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 22 février 2012
- Deuxième convocation -

L'an deux mille douze
le 22 février à 18 heures 15

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est
réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, MM. Ali
BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Bernard
GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude MENETRIER, Jean-Marie
POBELLE, Christian PRAOM.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara
ROMAGNAN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric
ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian
BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Yves-Michel
DAHOUI, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel
HUOT, Patrick RONOT.

Monsieur le Vice-Président a déclaré la séance ouverte.

M. CAYUELA présente le dossier et laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN détaille les dépenses d'investissement pour l'année 2011 d'un montant total de
167 786,59 € ainsi que les principales réalisations justifiant ces dépenses. Mme SIMONIN détaille
ensuite les dépenses de fonctionnement d'un montant total de 188 187,34 € en 2011 ainsi que les
principales réalisations justifiant ces dépenses.

Ainsi, les résultats 2011 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur
de :

- + 135 925,42 € (excédent) en fonctionnement
- - 81 822,39 € (déficit) en investissement.

Mme SIMONIN indique enfin que le compte de gestion 2011 transmis par la Paierie départementale
est conforme à la comptabilité administrative 2011.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2011 avec 9 voix
pour.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Séance du 22 février 2012
- Deuxième convocation -

Préfecture de la Région Bourgogne
Préfecture d'Affaires Régionales
Contrôle de légalité DRC7

Reçu le 26 MARS 2012

DELIBERATION n°3
Affectation et reprise des
résultats de l'exercice 2011

L'an deux mille douze
le 22 février à 18 heures 15

Membres en exercice : 25
Membres présents : 9

Membres qui ont pris part à la
délibération : 9

Date de la convocation :
17 février 2012

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en mars 2012.

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est
réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, MM. Ali
BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Bernard
GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude MENETRIER, Jean-Marie
POBELLE, Christian PRAOM.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara
ROMAGNAN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric
ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian
BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Yves-Michel
DAHOUI, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel
HUOT, Patrick RONOT.

Monsieur le Vice-Président a déclaré la séance ouverte.

Le Vice-Président
Jean-Michel CAYUELA,

M. CAYUELA présente le dossier et laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN rappelle que conformément à l'article L 2311.5 du Code général des collectivités territoriales, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir au moins le besoin de financement d'investissement, le solde pouvant être reporté en résultat excédentaire, report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 du budget).

Mme SIMONIN ajoute que le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde des opérations réalisées dans cette section, corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes, à savoir :

- Déficit cumulé d'investissement : - 81 822,39 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 71 625,36 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 131 116,00 €

Mme SIMONIN indique que le besoin de financement de l'investissement est de + 22 331,75 €

Mme SIMONIN ajoute que l'affectation des résultats de fonctionnement cumulés de 2011 à hauteur de 135 925,42 € se soldera donc par une inscription au BP 2012 au compte 1068 d'une recette d'investissement de 22 331,75 € et en report de fonctionnement en ligne 002 de 113 593,67 € soit :

Compte/ligne	Opérations	Montant
D 001	Déficit d'investissement reporté	- 81 822,39 €
R 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	+ 22 331,75 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 113 593,67 €

M. CAYUELA suggère de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'affectation et la reprise des résultats de l'exercice 2011 avec 9 voix pour.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 26 MARS 2012

L'an deux mille douze
le 22 février à 18 heures 15

Membres en exercice : 25
Membres présents : 9

Membres qui ont pris part à la
délibération : 9

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est
réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Date de la convocation :
17 février 2012

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, MM. Ali
BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Bernard
GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude MENETRIER, Jean-Marie
POBELLE, Christian PRAOM.

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en mars 2012.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara
ROMAGNAN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric
ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian
BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Yves-Michel
DAHOUI, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel
HUOT, Patrick RONO.

Le Vice-Président
Jean-Michel CAYUELA,

Monsieur le Vice-Président a déclaré la séance ouverte.

Sur la base des orientations budgétaires présentées lors du dernier Comité syndical du 27 janvier 2012,
le budget proposé en dépenses et en recettes pour l'année 2012 se répartit de la manière suivante :

Dépenses

486 985,99 € en investissement :

- 81 822,39 € : Déficit reporté
- 57 292,00 € : Frais d'études
- 92 185,00 € : Terrains nus
- 3 143,09 € : Autres matériels et outillages
- 56 396,12 € : Installation générale
- 6 388,66 € : Matériel de bureau et informatique
- 1 000,00 € : Mobilier
- 6 000,00 € : Cheptel
- 82 493,16 € : Constructions sur sol d'autrui
- 26 283,57 € : Autres immo (défrichement)
- 73 982,00 € : Opérations d'ordre non budgétaires (études suivies de travaux)

312 891,67 € en fonctionnement :

- 145 048,16 € : Charges à caractère général
- 84 800,00 € : Charges de personnel
- 2 950,00 € : Autres charges de gestion courante
- 40 407,19 € : Virement à la section d'investissement
- 39 686,32 € : Dotations aux amortissements

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 26 MARS 2012

Recettes

486 985,99 € en investissement :

- 22 331,75 € : Excédent capitalisé
- 40 407,19 € : Virement de la section de fonctionnement
- 3 971,73 € : FCTVA
- 306 607,00 € : Subventions (Agence de l'eau, RFF et Département) dont 131 116,00 € de Restes à réaliser
- 39 686,32 € : Amortissements
- 73 982,00 € : *Opérations d'ordre non budgétaires (études suivies de travaux)*

312 891,67 € en fonctionnement :

- 113 593,67 € : Résultat de fonctionnement reporté
- 105 634,00 € : Participations statutaires des collectivités membres du Syndicat
- 82 861,00 € : Subvention Agence de l'eau
- 5 460,00 € : Autres subventions (Conseil général)
- 1 800,00 € : Produits divers
- 3 543,00 € : Subvention exceptionnelle

Après débat, le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2012 avec 9 voix pour.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI



DELIBERATION n°5
Opérations 2012 du Plan de
gestion et du Schéma de
valorisation

Séance du 22 février 2012
- Deuxième convocation -

L'an deux mille douze
le 22 février à 18 heures 15

Membres en exercice : 25
Membres présents : 9

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est
réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la
délibération : 9

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, MM. Ali
BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Bernard
GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude MENETRIER, Jean-Marie
POBELLE, Christian PRAOM.

Date de la convocation :
17 février 2012

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara
ROMAGNAN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric
ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian
BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Yves-Michel
DAHOUI, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel
HUOT, Patrick RONOT.

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en mars 2012.

Monsieur le Vice-Président a déclaré la séance ouverte.

Reçu le 12 MARS 2012

Le Vice-Président
Jean-Michel CAYUELA,

M. CAYUELA présente le dossier et laisse la parole à Mme SIMONIN.

Mme SIMONIN présente au Comité syndical les différentes opérations 2012 dont les restes à réalisés
de 2011, tant en matière de dépenses que de recettes associées.

Mme SIMONIN détaille les opérations 2012 dont le montant et le plan de financement doit être
validé :

- Etude des potentialités de restauration des cours d'eau / 25 000 € TTC / financement 50 % Agence de l'Eau
(dépense hors taxes) 30 % Conseil général du Doubs (dépense hors taxes)

- Cheptel (acquisition de) / 6 000 € TTC / financement Natura 2000 attendu

- Programme de maîtrise foncière / 40 000 € TTC / financement 80 % Agence de l'Eau (dépense hors taxes)

Mme SIMONIN détaille la procédure de validation de la durée d'amortissement des opérations du
compte 2145 portée à 15 ans.

M. CAYUELA sollicite les remarques du Comité syndical

Avec 9 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité les opérations 2012 du Plan de gestion et
du Schéma de valorisation.

Avec 9 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité le montant de chaque action ainsi que le
plan de financement correspondant.

Avec 9 voix pour, le Comité syndical valide à l'unanimité la durée d'amortissement des opérations du compte 2145 « Constructions sur sol d'autrui : Installations générales, agencements, aménagement » (correspondant aux opérations suivantes : dispositif de franchissement de cours d'eau, passerelles sur cours d'eau, barrage seuil) proposé à 15 ans selon le mode d'amortissement linéaire sans application de la règle du *prorata temporis*.

Avec 9 voix pour, le Comité syndical mandate à l'unanimité le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

(M. POBELLE quitte la séance).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture de l'Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 12 MARS 2012

DELIBERATION n°6
Opération 2012 du Plan de
gestion : Etude des potentialités
de restauration des cours d'eau

Séance du 22 février 2012
- Deuxième convocation -

L'an deux mille douze
le 22 février à 18 heures 15

Membres en exercice : 25
Membres présents : 8

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est
réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, MM. Ali
BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Bernard
GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude MENETRIER, Jean-Marie
POBELLE, Christian PRAOM.

Date de la convocation :
17 février 2012

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara
ROMAGNAN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric
ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian
BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Yves-Michel
DAHOUI, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel
HUOT, Patrick RONOT.

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en mars 2012.

Monsieur le Vice-Président a déclaré la séance ouverte.

Le Vice-Président
Jean-Michel CAYUELA,

Avec 9 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité les modalités de mise en œuvre d'une
étude des potentialités de restauration des cours d'eau :

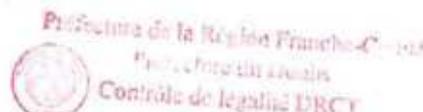
- Montant : 25 000 € TTC soit 20 903,01 € HT

- Plan de financement :

- 50 % Agence de l'Eau (dépense hors taxes)
- 30 % Conseil général du Doubs (dépense hors taxes)
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité avec 9 voix pour, le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à
cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.



Reçu le 12 MARS 2012

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°7
Opération 2012 du Plan de
gestion : cheptel

Séance du 22 février 2012
- Deuxième convocation -

L'an deux mille douze
le 22 février à 18 heures 15

Membres en exercice : 25
Membres présents : 9

Membres qui ont pris part à la
délibération : 9

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est
réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Date de la convocation :
17 février 2012

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, MM. Ali
BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Bernard
GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude MENETRIER, Jean-Marie
POBELLE, Christian PRAOM.

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en mars 2012.

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara
ROMAGNAN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric
ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian
BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Yves-Michel
DAHOUI, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel
HUOT, Patrick RONOT.

Le Vice-Président
Jean-Michel CAYUELA,

Monsieur le Vice-Président a déclaré la séance ouverte.

Avec 9 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité les modalités de mise en œuvre
d'acquisition d'un cheptel :

- Montant : 6 000 € TTC

- Financement attendu : Natura 2000

A l'unanimité avec 9 voix pour, le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à
cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche-Comté
12 rue des Ducs
Comité de légalité DRCT

Reçu le 12 MARS 2012

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DELIBERATION n°8
Opération 2012 du Plan de
gestion : Programme de maîtrise
foncière

Séance du 22 février 2012
- Deuxième convocation -

L'an deux mille douze
le 22 février à 18 heures 15

Membres en exercice : 25
Membres présents : 9

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est
réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres qui ont pris part à la
délibération : 9

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, MM. Ali
BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Bernard
GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude MENETRIER, Jean-Marie
POBELLE, Christian PRAOM.

Date de la convocation :
17 février 2012

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara
ROMAGNAN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric
ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian
BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Yves-Michel
DAHOUI, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel
HUOT, Patrick RONOT.

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en mars 2012.

Monsieur le Vice-Président a déclaré la séance ouverte.

Le Vice-Président
Jean-Michel CAYUELA,

Avec 9 voix pour, le Comité syndical approuve à l'unanimité les modalités de mise en œuvre du
programme 2012 de maîtrise foncière :

- Montant : 40 000 € TTC

- Plan de financement :

- 80 % Agence de l'Eau (dépense hors taxes)
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité avec 9 voix pour, le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à
cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Direction du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 12 MARS 2012

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

DEPARTEMENT
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°9
Etude RN 57 sur les continuités
écologiques : restitution de la
mission confiée au cabinet
Biotope

Séance du 22 février 2012
- Deuxième convocation -

L'an deux mille douze
le 22 février à 18 heures 15

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est
réuni à l'Hôtel du Département, après convocation légale,
sous la Présidence de Monsieur Yves-Michel DAHOUI.

Membres en exercice : 25
Membres présents : 8

Membres qui ont pris part à la
délibération : 8

Etaient présents : Mmes Brigitte BOURGUIGNON, MM. Ali
BENZIDANE, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Bernard
GRAPPEY, Benoît HUFSCMITT, Claude MENETRIER, Jean-Marie
POBELLE, Christian PRAOM.

Date de la convocation :
17 février 2012

Etaient excusés : Mmes Sylvie JEANNIN, Françoise PRESSE, Barbara
ROMAGNAN, Béatrice RONZI, Sylvie WANLIN, MM. Eric
ALAUZET, Sébastien BALANCHE, Pascal BONNET, Christian
BOUDAY Jacques BREUIL, Frédéric CARTIER, Yves-Michel
DAHOUI, Claude DALLAVALLE, Nicolas GUILLEMET, Daniel
HUOT, Patrick RONOT.

NOTA :
Le Président certifie que
le compte rendu de
cette délibération sera affiché au
local du syndicat
en mars 2012.

Monsieur le Vice-Président a déclaré la séance ouverte.

Le Vice-Président
Jean-Michel CAYUELA,

M. CAYUELA laisse la parole à M. VERRIER.

M. VERRIER rappelle le contexte du dossier, les différentes phases de missions attribuées au cabinet
Biotope puis laisse la parole aux intervenants du cabinet Biotope pour la restitution.

Le Cabinet Biotope présente la démarche.

Après discussions et à l'unanimité, le Comité syndical valide le rendu du cabinet Biotope sous réserve
d'une prise en compte des remarques formulées en séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,

Yves-Michel DAHOUI

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT

Reçu le 12 MARS 2012